

de Flaccus, au contraire, étaient gens de rien : on les renvoya les mains vides. Leurs cadavres furent jetés dans le fleuve. Leurs maisons furent livrées à la foule qui les pillait. Puis commença le procès contre les nombreux partisans de Gaius : trois mille auraient été pendus en prison, le jeune Quintus Flaccus entre autres, âgé de dix-huit ans à peine, qui n'avait point pris part à la lutte, et dont la jeunesse et l'amabilité excitèrent le regret universel. Sur la place au-dessous du Capitole s'élevaient les autels, consacrés par Camille à la *Concorde* après la paix intérieure rétablie (II, p. 74), et par d'autres illustres Romains dans des circonstances analogues : tous ces sanctuaires sont démolis, le Sénat l'ordonnant ; et L. Opimius bâtit sur leurs ruines un plus vaste et magnifique temple, avec sa *cella* en l'honneur de la même déesse, et payé des deniers des *traîtres tués ou condamnés*. On avait confisqué jusqu'aux dots de leurs femmes. Rome était dans le vrai des choses, détruisant les symboles de l'antique concorde, et inaugurant l'ère nouvelle sur les cadavres des trois petits-fils du vainqueur de Zama, Tiberius Gracchus, Scipion Emilien, et Gaius Gracchus (celui-ci le plus jeune et le plus fort), dévorés tous les trois par le monstre révolutionnaire. Le nom des Gracques était déclaré maudit : à Cornélie même, les habits de deuil furent interdits. Mais en dépit des prohibitions officielles, le dévouement passionné des masses envers les deux frères et surtout envers Gaius, se fit jour après leur mort : elles entourèrent d'un culte touchant et religieux leur mémoire, ainsi que les lieux où ils étaient tombés.

CHAPITRE IV

LE GOUVERNEMENT DE LA RESTAURATION

Gaius Gracchus disparu, l'édifice élevé par lui était voué à la même ruine. Sa mort et celle de son frère avaient été surtout une œuvre de vengeance ; mais en supprimant la personne du monarque au moment même où la monarchie se fondait, on avait aussi fait un grand pas vers la restauration du régime ancien. D'autant plus que Gaius une fois à terre, nul n'osait en face de la justice sanglante d'Opimius se poser en prétendant à la succession vacante, à titre de parent du sang, ou de par le droit d'un talent supérieur. Gaius ne laissait point d'enfants : le fils unique de Tiberius était mort avant l'âge : dans tout le parti populaire on n'eût point, à la lettre, trouvé un seul homme ou un nom à mettre en avant. Il en était de la constitution des Gracques comme d'une forteresse sans commandant, dont les murs et la garnison restent debout, mais où la voix du chef ne se fait plus entendre. A la place vide que la catastrophe avait faite, le pouvoir renversé par Gaius pouvait seul s'établir.

Vacance
du pouvoir.

Restauration
aristocratique.

Il en advint ainsi. A défaut d'héritiers du tribun, le Sénat reprit immédiatement le pouvoir. Événement tout simple et tout naturel. Gaius n'avait point supprimé le Sénat avec ses cadres : il n'avait fait que le repousser dans l'ombre à coups de décrets d'exception. Mais il y aurait erreur grande à ne rien voir autre chose dans une telle restauration que la rentrée de la machine de l'État dans l'ornière bien ou mal pratiquée depuis le long cours des siècles. Qui dit restauration dit toujours révolution : aujourd'hui pourtant c'était moins l'ancien régime que l'ancien gouvernant qui était restauré. On revit debout l'oligarchie, vêtue à neuf du costume de la tyrannie tombée ; et de même que le Sénat avait battu Gracchus avec ses propres armes, de même il continua, dans les cas les plus essentiels, à gouverner avec les institutions des Gracques, nourrissant l'arrière-pensée, toutefois, sinon de les supprimer totalement, du moins de les purger de tous les éléments hostiles au régime aristocratique qu'elles recélaient en elles.

Poursuites
contre les
démocrates.
121 av. J.-C.

La réaction ne s'attaque d'abord qu'aux personnes. On casse la sentence prononcée par le peuple contre Publius Popillius, et on le rappelle d'exil (633) : on fait la guerre aux amis des Gracques, à coups de procès ; et la faction populaire ayant tenté une accusation publique de haute trahison contre Opimius à sa sortie de charge, cette accusation échoue devant l'effort du parti contraire (634). S'il est un trait à signaler dans le gouvernement restauré, c'est l'attitude et la vigueur de l'aristocratie en matière d'opinion politique. *Gaius Carbon*, jadis l'allié des Gracques, depuis longtemps converti au Sénat (p. 48), avait tout récemment aidé Opimius avec zèle et succès. Il n'en était pas moins un transfuge. Impliqué par les démocrates dans l'accusation dirigée contre Opimius, il ne fut point comme lui secouru par les gouvernants, qui le voyaient tomber sans peine. Entre les deux camps hostiles, il se sentit perdu, et se donna la mort. Ainsi les hommes

120.

de la réaction, toutes les fois qu'il s'agit des personnes, se conduisent en purs aristocrates. Mais dès qu'il est question des distributions de blé, de l'impôt asiatique, de l'organisation judiciaire et des juges-jurés des Gracques, ils changent aussitôt de système : ils se montrent pleins d'égards pour l'ordre marchand, pour les prolétaires de la capitale ; et comme ils l'avaient fait déjà, lors de la promulgation des *lois Liviennes* (p. 73), ils prêtent hommage encore aux deux puissances du jour, au prolétariat surtout, allant même plus loin que les Gracques dans cette voie. La révolution Gracchienne retentissait encore dans les esprits ébranlés, et protégeait les créations des tribuns : il faut aussi reconnaître que l'intérêt de la multitude s'entendait au mieux avec l'intérêt aristocratique : à l'un et à l'autre, après tout, on ne sacrifiait rien, si ce n'est le bien public ! Toutes celles des mesures de Gaius que le bien public avait vraiment inspirées, les meilleures à la fois et aussi, naturellement, les plus impopulaires, on les laisse tomber. Parlerons-nous du plus grand de ses projets ? Il est le premier précisément auquel l'aristocratie s'attaque, et qu'elle anéantisse. Accomplir la fusion des citoyens de Rome et des Italiques, mettre ensuite les provinces sur la même ligne que l'Italie : supprimer l'écart entre le peuple souverain et consommateur, et la foule des sujets qui servent et travaillent : inaugurer enfin la solution du problème social par l'émigration systématique la plus vaste qu'ait connue l'histoire, se pouvait-il quelque chose de pire ? Aussitôt l'aristocratie restaurée, on la voit avec l'amertume obstinée et la mauvaise humeur de la décrépitude, relever dans le présent la maxime usée du passé. L'Italie doit régner sur le monde : Rome doit régner sur l'Italie ! Du vivant de Gracchus, déjà, s'était opéré le refoulement complet des alliés italiques : déjà la grande pensée de la colonisation transmaritime avait subi plus d'un assaut ; elle avait directement amené la chute de son promoteur. Lui mort, la faction gouvernante écarte sans

La question
domaniale
sous
la restauration.

peine le projet de la reconstruction de Carthage; on laisse d'ailleurs aux possesseurs les assignations déjà concédées. Mais sur un autre point pourtant, le parti démocratique réussit à fonder un établissement pareil : à la suite des conquêtes commencées par Marcus Flaccus au delà des Alpes, s'élève la colonie de Narbonne (*Narbo Martius*) (636), le plus ancien municpe transmaritime de l'empire romain; et en dépit des agressions multiples du parti gouvernant, en dépit d'une motion hostile expressément ouverte contre elle dans le Sénat, elle se maintient et dure. Mais sauf cette exception unique et par là même sans importance, le pouvoir arrête partout les allotissements hors de l'Italie.

118 av. J.-C.

Quant au domaine italique, le même principe préside à son organisation. On supprime les colonies italiques de Gaius, Capoue en tête : on dissout les colons, lorsque déjà leur réunion a été commencée : seule Tarente est conservée; et la ville neuve de *Neptunia* s'accolle purement et simplement à la vieille ville grecque. Les bénéficiaires des parcelles distribuées en dehors de l'assignation coloniale les gardent. Déjà, *Marcus Drusus* avait aboli les charges foncières établies par Gracchus dans l'intérêt de l'État, les rentes emphytéotiques et la clause d'inaliénabilité. D'un autre côté, en ce qui regarde les domaines détenus encore à titre d'*occupation* selon le mode ancien, et qui pour la plupart (les terres appartenant en jouissance aux Latins exceptées) n'étaient autres que le *maximum* foncier laissé aux possesseurs par les Gracques (p. 28), on s'était décidé à proclamer leur maintien dans les mains des occupants actuels, coupant court ainsi à tout partage dans l'avenir. Ces terres, à la vérité, constituaient le fonds où les trente-six mille nouveaux lots ruraux, promis au peuple par Drusus, auraient dû avoir leur assiette. Mais on s'épargna la peine d'aller chercher les quelque cent mille jugères nécessaires et partout ailleurs introuvables du territoire domanial italique; et l'on enterra sans forme de procès

les lois coloniales Liviennes : elles avaient fait leur office (p. 73). Seule, peut-être, la mince colonie de *Scylacium* (*Squillace*) leur a dû son origine. Bien plus, aux termes d'une loi dont le tribun du peuple, *Spurius Thorius*, s'est fait le moteur à la requête du Sénat, les fonctions de répartiteur sont supprimées (635) : les *occupants* sont taxés à une redevance fixe, dont le produit défrayera les besoins de la populace romaine (on l'employa, paraît-il, à assurer les distributions de l'annone). D'autres et plus amples projets, celui de l'augmentation de l'annone, peut-être, étaient aussi à l'ordre du jour : le tribun du peuple, *Gaius Marius*, eut la sagesse de se mettre à la traverse. Huit ans après (643), le dernier pas qui restait à faire, fut franchi; et une nouvelle loi transforma le domaine occupé en propriété privée, délaissée aux détenteurs franche de redevances¹. Elle disposa en outre qu'à l'avenir il n'y aurait plus d'*occupation* du domaine : que ce domaine serait loué ou resterait ouvert à la commune pâture : elle déterminait, pour ce dernier cas, un maximum réduit de dix têtes de gros bétail ou de cinquante têtes de petit bétail par habitant, le tout pour empêcher l'absorption du moindre éleveur par le riche propriétaire de troupeaux. Sages mesures, mais aveu officiel des vices funestes de l'ancien système abandonné depuis longtemps (IV, p. 63). Malheureusement elles venaient trop tard : presque tout le domaine était sorti déjà des mains de l'État. En même temps qu'elle prenait soin de ses propres intérêts, et qu'elle changeait en propriété pleine tout le territoire encore en sa possession à titre de lots *occupés*, l'aristo-

119 av. J.-C.

111.

¹ [Cette loi nous a été en grande partie conservée, sous le nom, à tort accepté depuis trois siècles, de *loi agraire Thoria*. Découverte et publiée en 1583 par *Fulv. Orsini*. Elle est écrite sur des tables *opisthographes* de bronze, où se lit aussi la loi *Acilia repetundarum*, dont il a été parlé déjà (IV, p. 409 en note; et *supra*, p. 62, n. 2). — V. au *Corp. insc. lat.*, p. 49, 71, 75 et suiv.; le texte et le commentaire de M. Mommsen. — V. aussi Egger, *l. c.*, p. 204 et suiv.

cratie romaine donnait satisfaction aux fédérés italiens. Sans aller jusqu'à imprimer aussi le sceau de la propriété privée sur les terres du domaine latin dont ils avaient, ou du moins, dont les aristocraties municipales avaient la jouissance, elle les maintint dans les privilèges fonciers que leur conférait la lettre des traités. Le malheur pour l'opposition à Rome, c'est que sur le terrain des questions matérielles les plus importantes, les intérêts des Italiens étaient en contradiction flagrante avec les siens. Il y avait alliance forcée entre les Italiens et les gouvernants dans Rome; et c'était dans le sein du Sénat que les premiers cherchaient et trouvaient protection contre les hardis desseins des démagogues.

Les
prolétaires
et les
chevaliers
sous la
restauration.

On le voit donc, pendant que la restauration s'attache à détruire, jusque dans leur germe, les semences meilleures déposées par les Gracques dans la constitution, elle demeure tout à fait impuissante contre les forces ennemies déchainées par eux au détriment du salut public. Le prolétariat reste debout, avec la reconnaissance de son droit à l'annone : les jurés tirés de l'ordre marchand sont maintenus. Si pénible que fût le joug d'une telle justice pour la partie la plus saine et la plus fière d'entre les nobles; si honteuses que fussent les chaînes imposées à l'aristocratie, je ne vois pas que celle-ci ait rien fait pour s'en débarrasser. En apportant quelques restrictions au vote des affranchis, la loi de *Marcus Aemilius Scaurus* (632), avait timidement tenté de museler le tyran populaire. Et encore elle fut le seul et unique effort du gouvernement sénatorial, durant de longues années! Quand, seize ans après la création des *tribunaux équestres*, le consul *Quintus Cæpion* ouvrit la motion de restituer la juridiction aux jurés pris dans le sein du Sénat (648), il fit bien voir de quel côté allaient les désirs du gouvernement. Mais on vit en même temps combien grande était son impuissance, dès que, ne s'agissant plus d'aliéner follement le domaine, la mesure proposée s'attaquait à un ordre

122 av. J.-C.

106.

riche et influent. La motion tomba¹. Loin que le pouvoir arrivât à se dégager de ses incommodes acolytes, les mesures ou les efforts tentés n'apportèrent que trouble et zizanie dans les relations, assez mal établies d'ailleurs, de l'aristocratie gouvernante avec l'ordre marchand et les prolétaires. Ceux-ci ne savaient que trop que le Sénat, en cédant, ne cédait qu'à contre-cœur et à la force : ni l'intérêt, ni la reconnaissance ne les attachaient à lui par un lien durable : prêts à se mettre au service d'un autre pouvoir s'il leur donnait plus ou s'ils en obtenaient de pareils avantages, ils laissaient faire, à l'occasion, quiconque élevait contre lui des chicanes ou des entraves. La suprématie sénatoriale enfin reposait sur la base où les Gracques avaient fondé leur pouvoir : comme lui et plus que lui, elle était d'ailleurs chancelante et mal assise. Assez fort, s'alliant avec la populace, pour renverser les parties utiles de l'édifice : d'une faiblesse absolue à l'encontre des bandes de la rue et des privilèges des marchands, le Sénat occupait le trône vacant, avec la pleine conscience de ses fautes : tirailé par ses espérances, hostile aux institutions de la patrie, qu'il n'aurait pu ni su réformer, indécis dans ses propres actes et dans ceux qu'il laissait commettre partout où ne parlait pas son intérêt matériel : image vivante de l'infidélité envers son propre parti comme envers le parti opposant : livré à des contradictions intestines, à la plus misérable impuissance, au plus vulgaire égoïsme, il était l'idéal, et l'idéal qui jamais ne fut surpassé du plus mauvais des gouvernements.

Les choses pouvaient-elles aller autrement? Dans la nation entière, dans les hautes classes surtout, le niveau

¹ On en a la preuve, comme chacun sait, dans les faits qui suivirent. En vain on objecte le titre de *Patron du Sénat* donné à *Quintus Cæpion*, dans *Valère-Maxime* (6, 9, 13). Ce titre n'est point une preuve suffisante par lui-même : d'un autre côté, le récit de *Valère-Maxime* ne peut en aucune façon s'appliquer au consul de l'an 648 : il y a erreur soit dans le nom, soit dans les faits rapportés.

106 av. J.-C.

Les hommes
de la
restauration.

intellectuel et moral avait baissé. Certes, dans l'aristocratie, avant les Gracques, les hommes de talent ne comptaient pas par centaines, et les bancs du Sénat se remplissaient d'une cohue de nobles lâches et souvent abâtardis : mais là aussi s'asseyaient encore les Scipion Emilien, les Gaius Lælius, les Quintus Metellus, les Publius Crassus, les Publius Scævola, et tant d'autres citoyens capables et illustres ; et pour peu qu'on y mit de bonne volonté, on pouvait confesser que le Sénat lui-même gardait encore dans l'injustice une certaine mesure, dans la mauvaise administration une certaine dignité. Mais cette aristocratie est jetée à bas ; puis bientôt elle se relève, portant désormais sur sa tête le signe maudit des restaurations. Tandis qu'autrefois elle avait gouverné tantôt bien, tantôt mal, sans rencontrer d'opposition sérieuse devant elle pendant plus d'un siècle, la crise terrible de la veille, comme à la lueur de l'éclair dans la nuit obscure, lui avait fait voir l'abîme béant sous ses pieds. Comment s'étonner, après cela, de ces rancunes furieuses et de ces emportements de la terreur qui signalent le gouvernement des anciens nobles ? Quoi d'étonnant à les voir se resserrer entre eux, plus que jamais exclusifs et tenaces, faisant tête à la foule des non gouvernants ; à voir revivre le népotisme qui envahit la sphère politique comme aux plus mauvais jours du patriciat ; à voir, par exemple, les quatre fils et (probablement) les deux neveux de Quintus Metellus, hommes médiocres à une seule exception près, et la plupart fameux pour leur faiblesse d'esprit, envahir toutes les charges, arriver tous au consulat, tous au triomphe (sauf un seul) en quinze ans (634-645) ? Encore ne fais-je pas mention des gendres ! Plus un aristocrate se montre ardent contre l'opposition, plus son parti le célèbre ! Il lui est tout pardonné, crime ou forfait honteux. Quoi d'étonnant, si gouvernants et gouvernés ressemblent à deux armées se faisant la guerre, sans les tempéraments du droit des gens ? Le peuple avait battu la noblesse avec des verges :

123-109 av. J.-C.

celle-ci, restaurée, le châtiât avec des scorpions¹. Elle revint, n'étant au retour ni meilleure ni plus sage. La période qui va de la révolution des Gracques à la révolution de Cinna marque, sans contredit, pour l'aristocratie romaine, l'ère de la plus grande disette en hommes d'État et en figures militaires. Voyez Marcus Æmilius Scaurus, le coryphée du parti sénatorial d'alors. Il était né de père et mère d'une haute lignée, mais pauvres. Il lui fallut, pour percer, faire usage de ses talents peu communs : il se poussa au consulat (639), à la censure (645). Prince du Sénat durant de longues années, il fut aussi l'oracle politique du parti ; orateur et écrivain fameux, il illustra de plus son nom par la construction de quelques-uns des grands édifices publics appartenant à son siècle. Mais à étudier de près sa vie, on constate aussitôt à quoi se réduisent ses grandes actions. Comme général, il remporta le triomphe sur quelques villages alpestres, exploits qui lui coûtèrent peu : comme politique, avec ses lois électorales et somptuaires, il remporta quelques victoires non moins minces sur l'esprit révolutionnaire des temps. Son mérite, à vrai dire, consistait à se montrer accueillant et corruptible, en bon sénateur qu'il était : seulement, fin et habile entre tous, il flairait l'heure où la corruption commençait à avoir ses périls, où il convenait de s'affubler d'austérité et de parader en public en costume de *Fabricius*. Aux armées, se rencontrent quelques honorables exceptions. Il est de bons officiers, sortis même des rangs de la haute société : mais d'ordinaire les nobles, arrivant à la tête des légions, se contentaient de feuilleter bien vite les manuels stratégiques des Grecs et les annales de Rome, pour y chercher les matériaux d'une belle harangue aux troupes ; puis, une fois en campagne, à tout le mieux, ils abandonnaient le commandement à quelque capitaine d'obscur extraction

Marcus Æmilius
Scaurus.

115. 109 av. J.-C.

¹ [Expression proverbiale empruntée à la Bible. — *Rois*, III, XII, 11, 15. — *Paralipomènes*, II, x, 11, 14.]

et d'une modestie éprouvée. Deux siècles avant, Cinéas avait appelé le Sénat une *assemblée des rois* : les sénateurs aujourd'hui ne ressemblent plus qu'aux *princes héréditaires*. Leur indignité morale et politique égale pour le moins leur incapacité. Que si déjà les événements religieux, sur lesquels j'aurai à revenir, n'étaient pas pour nous un miroir fidèle où se reflète le dérèglement confus des temps, si l'abâtardissement profond de la noblesse romaine ne constituait pas l'un des principaux éléments de l'histoire externe contemporaine, les crimes épouvantables, éclatant alors coup sur coup dans les cercles de la haute société, à eux seuls donneraient à la restauration sa couleur et son caractère.

L'administration
par la
restauration.

Au dedans et au dehors, l'administration fut ce qu'elle pouvait être, sortant d'un pareil régime. Les ruines sociales s'amoncèlèrent en Italie avec une rapidité effrayante. Partout on vit l'aristocratie refouler les petits possesseurs, tantôt par les achats immobiliers et en vertu de l'autorisation légale qu'elle s'était fait donner; tantôt, et non moins souvent, dans l'exaltation de ses forces nouvelles, par la violence brutale : le paysan cultivateur disparut comme la goutte de pluie dans les flots. L'oligarchie, dans sa décadence, marcha de pair avec la politique, sinon plus vite encore : nous savons par le dire d'un démocrate modéré, *Lucius Marcius Philippus* (vers 650), qu'à peine dans tout le corps des citoyens on eût pu compter alors deux mille familles aisées. Enfin, pour achever le tableau, les révoltes serviles font explosion tous les jours : les premiers temps de la guerre cimbrique sont marqués chaque année par un soulèvement en Italie, à Nucérie, à Capoue, dans le pays de Thurium. A Thurium, l'insurrection fut si grave, que le préteur urbain dut marcher contre elle à la tête d'une légion : il la réduisit non par les armes, mais à l'aide d'une lâche perfidie. Chose remarquable, cette révolte avait eu pour chef, non un esclave, mais un chevalier romain, *Titus Vettius*. Perdu de dettes, égaré par

14 av. J.-C.

État social
de
l'Italie.

le désespoir, Vettius n'avait-il pas imaginé de mettre en liberté tous ses esclaves et de se proclamer leur roi (650)? Tous ces rassemblements serviles constituaient pour l'Italie un danger, et le gouvernement ne s'y trompa pas : témoins, les règlements pris à l'égard des *lavages d'or de Victumulæ*, qui, depuis l'an 644, marchaient pour le compte de l'État : il fut enjoint d'abord aux entrepreneurs de n'avoir pas plus de cinq mille travailleurs en chantier, et plus tard un sénatus-consulte arrêta complètement les travaux. Ne pouvait-on s'attendre à toutes les extrémités sous un gouvernement pareil, si un jour, et le cas n'était que trop possible, une armée de Transalpins, se frayant sa route jusqu'en Italie, venait appeler aux armes toute la population esclave, en grande partie originaire des mêmes contrées?

104 av. J.-C.

143.

Les souffrances des provinces étaient plus grandes encore. Qu'on se figure ce que seraient les *Indes orientales*, s'il y avait en Angleterre une aristocratie pareille à celle de Rome vers l'an 650; et l'on saura au vrai l'état de la Sicile et de l'Asie. En donnant à l'ordre marchand le contrôle des fonctionnaires provinciaux, la loi avait mis ceux-ci dans la nécessité de faire cause commune avec les premiers : fermant les yeux sur les excès des capitalistes, ils s'assuraient pour eux-mêmes la liberté illimitée du pillage, et l'impunité devant la justice. A côté du brigandage officiel et quasi-officiel, la piraterie s'exerçait sur terre et sur mer. Dans tous les parages de la Méditerranée, aux alentours des côtes d'Asie surtout, les flibustiers commirent de tels excès, qu'on se vit forcé à Rome (652) de former une flotte avec des vaisseaux demandés pour la plupart aux ports de commerce dans la dépendance de la République, et de l'envoyer en Cilicie sous le commandement de *Marcus Antonius*, préteur avec *pouvoir proconsulaire*. Un grand nombre de corsaires sont capturés : plusieurs repaires de pirates sont enlevés; et non contents de ces exploits, les Romains, pour mieux atteindre le but,

Les
provinces.

104.

Piraterie.

102.

Occupation
de la
Cilicie.

s'établissent à poste fixe dans la *Cilicie rude* ou occidentale, principal asile des brigands. De là datent les commencements de ce qui fut plus tard la province de Cilicie, avec ses gouverneurs venus d'Italie¹. Le but était louable, et le plan bien conduit; mais les résultats obtenus, mais l'accroissement du mal dans les eaux d'Asie, et spécialement en Cilicie, viennent attester qu'en dépit des positions prises on ne l'avait combattu qu'avec des moyens insuffisants.

Révoltes
d'esclaves.

Cependant l'impuissance et les vices lamentables de l'administration provinciale romaine ne se montrèrent jamais plus à nu que dans les insurrections du prolétariat servile, qui, au moment où l'aristocratie triomphe, recommencent exactement comme devant. Elles grossissent et prennent bientôt les proportions d'une guerre véritable; et de même qu'aux alentours de l'an 620, elles ont été l'une des causes, la cause principale peut-être, de la révolution Gracchienne, aujourd'hui elles se propagent et se répètent avec une régularité effrayante. Toute la gent esclave dans l'empire est en fermentation, comme il y a trente ans. Déjà nous

134 av. J.-C.

78.

92.

80. 79.

102.

¹ On lit partout que l'établissement de la province de Cilicie ne date que de l'expédition de *Publius Servilius* (676 et suiv.) : c'est une erreur. Dès 662, nous voyons que *Sylla* a administré la Cilicie (Appien, *Mithr.*, 57. — *Bell. civ.*, 1, 77. — Victor, 75); que *Gnaeus Dolabella* l'a aussi administrée en 674 et 675 : dès lors, il faut bien reporter la création du gouvernement jusqu'en 652. Ajoutons en preuve, qu'à cette époque, les expéditions romaines contre les pirates, contre ceux des Baléares, de la Ligurie et de la Dalmatie, par exemple, tendent toujours à l'occupation des points de la côte où ils stationnent; et cela va de soi, les Romains, n'ayant point de flotte permanente, ne pouvaient détruire la piraterie qu'en détenant les ports. Il convient d'ailleurs de ne point oublier qu'à cette époque le mot *province* n'implique en aucune façon la possession complète du territoire : il signifie simplement *commandement militaire*; et j'admets volontiers que dans ces difficiles contrées la République ne fit rien de plus que d'établir des stations pour ses navires et ses hommes. Quant à la *Cilicie plate* ou orientale, jusqu'à la guerre contre Tigrane, elle appartient au royaume de Syrie (Appien, *Syr.*, 48); et quant aux territoires autrefois dépendants de la Cilicie, mais situés au nord du Taurus, *Cilicie Cappadoçienne* et *Cataonie*, ils appartinrent à la Cappadoce, la première après la dissolution de l'empire des Attalides (Justin, 37, 1; — et *supra*, IV, p. 359), la seconde après la paix faite avec Antiochus.

avons parlé des rassemblements formés en Italie. En Attique, les ouvriers des mines se lèvent, s'établissent au cap Sunium, d'où ils s'élancent et pillent les campagnes : ailleurs, les mêmes mouvements se produisent. En Sicile surtout, le mal est à son comble : les hordes d'esclaves asiatiques attachés aux plantations se réunissent en armes. Faits curieux et qui aident à mesurer le danger, l'insurrection y naquit d'une tentative du gouvernement pour parer aux plus criantes iniquités du régime servile. Que les prolétaires libres ne fussent pas plus heureux que les esclaves, c'est ce qu'avait fait voir déjà leur attitude lors de la première révolte (p. 46) : celle-ci écrasée, les spéculateurs romains prirent leur revanche; ils firent esclaves tous ces malheureux. En 650, aux termes d'un sénatus-consulte sévère provoqué par de tels excès, le préteur de Sicile, *Publius Licinius Nerva*, établit dans Syracuse un tribunal dit *de liberté*, qui procéda non sans vigueur. A peu de temps de là, huit cents sentences avaient été rendues contre les possesseurs d'esclaves, et le nombre des causes allait croissant. Les planteurs alarmés se portèrent en foule à Syracuse, exigeant la suspension de ces procédures inusitées. C'est alors que Nerva prit lâchement peur, et repoussant rudement les suppliants accourus devant sa justice, il leur dit de cesser d'importunes réclamations, et sans tant parler de leurs droits, d'avoir à s'en retourner au plus tôt chez ceux qui se nommaient leurs maîtres. Les malheureux de s'attrouper aussitôt et de gagner la montagne. Le préteur n'était rien moins que prêt à la lutte : il n'avait même pas sous la main les chétives milices de l'île : on le vit alors entrer en marché avec l'un des plus fameux chefs de bandits siciliens, qui promit, moyennant sa grâce, de trahir et livrer les insurgés. C'est ainsi qu'on se rendit maître d'eux. Mais une autre bande d'esclaves fugitifs ayant battu un détachement de la garnison d'*Enna* (*Castrogiovanni*), ce premier succès valut à la révolte et des armes et des soldats. Elle s'organisa militairement en

Deuxième
guerre servile
en
Sicile.

104 av. J.-C.

s'aidant des munitions prises à l'ennemi tombé ou mis en déroute, et bientôt ses bandes comptèrent plusieurs milliers d'hommes. Ces *Syriens*, transportés en pays étranger, suivant l'exemple de leurs prédécesseurs, ne se crurent point indignes d'avoir un roi, à l'instar des *Syriens* d'Asie; et parodiant jusqu'au nom du mannequin assis sur le trône dans leur pays natal, ils élurent l'esclave *Salvius*, et le saluèrent du nom de *Tryphon, roi*. Leurs bandes se tenant principalement entre *Enna* et *Leontini* (*Lentini*) en rase campagne, ils n'eurent bientôt plus de soldats devant eux : ils assiégèrent *Morgantia* et les autres villes fortes. Mais un jour, devant *Morgantia*, ils se laissent surprendre par le préteur accouru avec ses cohortes italiennes et siciliennes, ramassées en toute hâte. Le Romain s'empare de leur camp qui n'est pas défendu : ils tiennent bon pourtant, et quand on en vient aux mains, les milices siciliennes tournent le dos au premier choc. Les insurgés laissent fuir quiconque a jeté ses armes : aussitôt les soldats de la République de profiter tous d'une aussi belle chance; l'armée romaine se débande tout entière. *Morgantia* était perdue si les esclaves de l'intérieur avaient fait cause commune avec leurs frères; mais ayant reçu officiellement la liberté de la main même de leurs maîtres, ils les aidèrent bravement à se défendre, et sauvèrent la ville : sur quoi, le préteur soutint que l'affranchissement solennellement promis par les citoyens avait été extorqué par la force, et l'annula.

Athénion.

Au moment où la révolte grandissait au centre de l'île, une autre insurrection éclatait sur la côte occidentale. *Athénion* fut son chef. Comme *Cléon*, il avait été en Cilicie, son pays, un chef de brigands redouté : captif et fait esclave, les Romains l'avaient amené en Sicile. Comme ses prédécesseurs, il se rend maître des esprits à l'aide des oracles et des jongleries pieuses, pâtre aimée de la foule des Grecs et des *Syriens*; mais de plus, il sait la guerre, et il est habile. Il se garde, à l'instar des autres chefs de bande,

d'armer indifféremment toute cette cohue qui se précipite vers lui : il choisit les hommes les meilleurs, les organise en corps d'armée, et occupe le reste à des travaux plus paisibles. Sa discipline sévère arrête tout mouvement d'hésitation, tout tumulte parmi ses troupes : il se montre doux et facile envers les habitants des campagnes, envers les prisonniers : ses succès sont grands et rapides. Les Romains avaient cru que les chefs des deux insurrections marcheraient désunis : cette fois encore ils se trompèrent. *Athénion* se soumit volontairement au roi *Tryphon*, malgré son incapacité; et l'union servile fut consommée. Bientôt les esclaves étaient maîtres de tout le plat pays, où les prolétaires libres firent cause commune avec eux, ouvertement ou en secret. Les officiers romains, hors d'état de tenir la campagne, s'estimèrent heureux de pouvoir jeter dans les villes quelques milices siciliennes, quelques troupes du contingent africain, mandées en toute hâte. La condition des villes était d'ailleurs lamentable. La loi paralysée dans toute l'île, la force seule dictait les arrêts : le cultivateur urbain n'osait franchir les portes : l'homme des campagnes n'osait pénétrer dans leurs murs : la famine était là avec ses terreurs; et dans ce pays nourricier de l'Italie, il fallut, pour empêcher les citadins de périr, que les magistrats de Rome importassent des convois de blé. Partout, à l'intérieur de l'île, les conjurations d'esclaves font explosion dans les villes, que les bandes insurgées assaillent du dehors : il s'en faut d'un cheveu que *Messine* ne tombe dans les mains d'*Athénion*. Rome avait alors à se défendre contre les *Cimbres*; il lui était difficile de lever une seconde armée. Elle le fit pourtant. Vers 634, quatorze mille Romains et Italiens, sans compter les milices transmaritimes, furent expédiés en Sicile, sous le commandement du préteur *Lucius Lucullus*. L'armée des esclaves unis se tenait dans les montagnes d'au-dessus de *Sciaccia* : elle accepta la bataille. Grâce à leur organisation militaire les Romains eurent le dessus. *Athénion* avait disparu : on

le crut mort sur le champ de bataille, et Tryphon alla se réfugier dans la citadelle escarpée de *Triocala*. Les insurgés délibéraient, se demandant si une plus longue résistance était possible. L'avis des désespérés l'emporta : il fut décidé qu'on tiendrait jusqu'au dernier homme. Tout à coup reparait Athénion, miraculeusement échappé à la mort : il relève le courage des siens. Pendant ce temps Lucullus, dont la conduite est inexplicable, ne fait rien pour poursuivre sa victoire. On prétend même que, pour couvrir l'insuccès définitif de son administration, et pour ne point léguer à son successeur les profits d'une victoire qui rejeterait sa propre renommée dans l'ombre, il aurait à dessein désorganisé son armée, et brûlé son matériel de campagne. Que le fait soit vrai ou non, il n'en est pas moins certain que *Gaius Servilius*, préteur après lui (652), n'arrive pas à de meilleurs résultats. Tous deux plus tard seront mis en accusation et condamnés, ce qui ne sera pas la preuve sûre de leur crime. Tryphon mort (652), Athénion commandait seul : il se voyait à la tête d'une armée considérable et victorieuse. C'est alors que débarqua en Sicile le consul *Manius Aquillius* qui, l'année d'avant, sous les ordres de Marius, s'était distingué dans la guerre contre les Cimbres. Il prit en main la conduite des opérations militaires ; et au bout de deux années d'efforts (la tradition veut même qu'il ait tué Athénion en combat singulier), il lui fut donné d'anéantir enfin la résistance désespérée de l'armée servile, et affamant les insurgés, de les réduire jusque dans leur dernier repaire. Tout port d'armes est interdit aux esclaves dans l'île ; et la paix se rétablit, si l'on appelle paix le retour de l'ancien fléau, remplaçant le fléau nouveau ! Le dompteur de la rébellion se signala tout le premier parmi les plus ardents et les plus rapaces des administrateurs pillards de ces temps. A qui veut une preuve dernière et plus éclatante des vices du régime intérieur de la restauration aristocratique, la guerre des esclaves en Sicile, la façon dont elle naquit et

102 av. J.-C.

102.

Aquillius.

fut conduite, l'incendie qu'elle alluma durant cinq années, ne sont-ils pas des témoignages irrécusables ?

Que si l'on veut porter ses regards au dehors, on voit agir les mêmes causes et se produire les mêmes effets. Ici, l'administration romaine ne suffit pas à la plus simple tâche, et ne sait même pas contenir le prolétariat servile : ailleurs, en Afrique, par exemple, les événements se chargent d'une démonstration de même nature, Rome ne sait pas davantage tenir en bride les États clients. A l'heure où l'insurrection embrasse la Sicile, le monde étonné assiste à un autre spectacle. Tenant en échec la puissante République qui, jadis, d'un revers de main écrasait les royaumes de Macédoine et d'Asie, un principule de la clientèle romaine se soulève : usurpateur et révolté, pendant dix années il lutte, défendu bien moins par ses armes que par la faiblesse lamentable du suzerain !

Nous avons vu que le royaume numide s'étendait du fleuve Molochath (III, p. 270 et suiv.) à la grande Syrte : confinait d'une part à l'empire mauritanien de *Tingis* (le Maroc actuel), et de l'autre à Cyrène et à l'Égypte, il enveloppait à l'ouest, au sud et à l'est l'étroite bande maritime appelée la province romaine d'Afrique¹. En outre des anciennes possessions des rois numides, il s'était annexé la plus grande partie du territoire africain de Carthage, au temps de sa splendeur, avec bon nombre des vieilles et plus importantes cités phéniciennes, telles qu'*Hippo regius* (Bône) et *Leptis la Grande* (*Lebidah*) ; et par suite aussi la plus grande et la meilleure partie de la fertile région des côtes du continent septentrional. Après l'Égypte, la Numidie était, à n'en pas douter, la

Les
États clients.Affaires
de
Numidie.

¹ [M. Mommsen, dans tout le récit qu'on va lire, n'a suivi et ne pouvait suivre d'autre auteur original que Salluste. Nous recommanderions pourtant à tout lecteur soucieux de connaître à fond l'intéressant épisode de la *Guerre de Jugurtha*, ainsi que la *Topographie africaine*, de lire les observations de M. Dureau de la Malle, consignées dans son *Algérie ou Manuel algérien* (Paris, Didot, 1852).]